

Informations concernant ADAPTO, le service de transport spécial pour personnes à mobilité réduite (anciennement NOVABUS)

Toutes les personnes ayant utilisé le NOVABUS jusqu'à présent, n'ont pas besoin de faire une nouvelle demande pour profiter du système de transport ADAPTO.

Pour les usagers actuels, il n'y aura pas de changements sauf pour ceux qui travaillent sur le marché du travail ordinaire et sont obligés de se déplacer par un service de transport spécial.

Ces personnes devront dorénavant payer un abonnement mensuel « réseau » (50,-€) ou un abonnement annuel « réseau » (440,-€). En ce qui concerne les clients pour lesquels un abonnement « courte distance » suffira pour couvrir leur trajet régulier, ceux-ci peuvent se procurer un tel abonnement mensuel pour 25,- € ou un abonnement annuel « courte distance » pour 220,- € .

Par ce paiement, elles auront également droit à 15 courses aller-retour gratuites avec le service de transport spécial ADAPTO.

Lors de la présentation du service ADAPTO, le texte se référant aux bénéficiaires visés par ce système évoquait la nécessité de l'assistance d'une tierce personne pour les personnes ayant une incapacité mentale ou intellectuelle.

Vu que cette mesure est incompatible avec la convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées, nous sommes intervenus ensemble avec d'autres associations auprès du Ministère du Développement durable et des Infrastructures. C'est pourquoi nous avons été invités pour une entrevue au Ministère ensemble avec Info-Handicap et d'autres associations.

Lors de cet entretien Monsieur le Ministre François Bausch et Madame la Ministre Corinne Cahen nous ont assuré que les personnes avec un handicap mental, détenteurs d'une carte d'invalidité C, peuvent utiliser le service de transport spécialisé sans accompagnement, si leur état de santé le permet.

Nous resterons vigilants et examinerons les nouveaux formulaires de demande d'ADAPTO.

Veuillez utiliser le lien ci-dessous pour voir les précisions/adaptations relatives au transport ADAPTO (anciennement Novabus) communiquées par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et entrant en vigueur le 01.05.2015 :

<http://www.gouvernement.lu/4661204/31-bausch-cahen>